

# Menuiseries aluminium : leur démarche environnementale

Le 24 août 2022

**Les menuiseries en aluminium ont de solides arguments pour répondre à la réglementation environnementale RE 2020, dès son entrée en application. Depuis 2018, le SNFA s'est engagé à réduire l'empreinte carbone des profilés aluminium, en travaillant d'une part sur la traçabilité et d'autre part sur le recyclage en boucle fermée. L'objectif est d'avoir une démarche collective visant à maîtriser et améliorer la chaîne de dépose et de recyclage en « circuit court », de la déconstruction à la reconstruction du bâtiment.**

« Une fenêtre, une façade en profilés [aluminium](#), ce sont d'abord des ouvrages menuisés qui apportent du confort aux occupants, en permettant le maximum de luminosité dans les espaces de vie et en procurant du confort thermique. Ils contribuent, en plus, aux économies d'énergie, éclairage et chauffage, et à la limitation de l'impact carbone des constructions », résume en quelques mots Sandra Bertin, déléguée générale du SNFA, organisation professionnelle représentative des concepteurs fabricants installateurs de menuiseries extérieures en profilés aluminium. Pourquoi une telle affirmation ? Parce que les qualités intrinsèques des menuiseries extérieures en aluminium le permettent tout simplement. Notamment en raison de la finesse de leurs profilés qui optimisent, via le vitrage, les apports de lumière naturelle à l'intérieur du bâtiment. Ces apports limitent d'autant le poste éclairage artificiel et les consommations d'énergie qui en découlent. /\*! elementor - v3.6.8 - 27-07-2022 \*/

.elementor-widget-image{text-align:center}.elementor-widget-image a{display:inline-block}.elementor-widget-image a img[src\$=".svg"]{width:48px}.elementor-widget-image img{vertical-align:middle;display:inline-block}



Groupe Centre France La Montagne © Schüco International SCS – CRR Architecture

En hiver les grands volumes verriers, à condition qu'ils soient équipés d'un vitrage adapté et, si besoin, de protections solaires mobiles pour le confort visuel et le confort été, contribueront à favoriser les apports solaires passifs, tout en isolant. Ainsi l'impact positif est double : sur la facture et sur le poids carbone de la construction sur toute sa durée de vie en raison de la baisse des consommations d'énergie, quelle que soit la saison, et de la recyclabilité des menuiseries.



Profils Systèmes, Jean-Luc Martineau, Ametis, CDC Habitat, Régis Domergue

## Une réponse à la RE 2020

Ce signe distinctif permet d'ores et déjà aux menuiseries aluminium (fenêtres, coulissants, murs rideaux, etc.) de satisfaire aux exigences de la nouvelle réglementation environnementale RE 2020, notamment sur l'aspect des besoins bioclimatiques (Indicateur Bbio). Et ce, quelles que soient les typologies de bâtiment. « Par ailleurs, lorsque l'on s'intéresse à l'environnement, on identifie aussi des enjeux portant sur l'analyse du cycle de vie (ACV) des produits et sur la considération de ce qui se passe après la vie en œuvre. La prise en compte des impacts et charges évités après la fin de vie est le véritable enjeu d'avenir », souligne Sandra Bertin. Pour répondre à toutes ces problématiques, les ouvrages en profilés aluminium font valoir de solides arguments. Ils sont démontables et conçus pour permettre le changement de composants en cas d'entretien maintenance. Pour les profilés, ils sont entièrement recyclables. « Le travail sur la circularité ne date pas d'hier et est même inscrit dans nos normes », précise Sandra Bertin.

## Collecte des menuiseries

Ainsi, l'aluminium issu de la déconstruction, de la rénovation et de la réhabilitation des bâtiments est déjà en grande partie collecté, traité et transformé pour ensuite être à nouveau extrudé et façonné en profilés qui serviront à la fabrication de nouveaux ouvrages en aluminium. Aujourd'hui, l'enjeu porte sur la collecte des menuiseries et façades démontées, cadre et remplissages compris. « Il ne faut pas oublier que 85 % de nos ouvrages sont vitrés. Et souvent – surtout en secteur diffus –, elles ne sont pas collectées. Nous travaillons donc à la mise en place d'une collecte préservante. C'est pour cette raison que le SNFA est actionnaire, depuis sa création, de Valobat\*, qui définira le cahier des charges de la collecte et mettra en place un maillage des points de collecte. Car le potentiel est énorme : actuellement, ce sont plus de 50 000 tonnes de profilés qui sont collectées par an, mais avec les rénovations qui seront engagées à la suite du décret tertiaire par exemple, il devrait y en avoir beaucoup plus », assure Sandra Bertin.

## Calcul de l'empreinte carbone

Parallèlement, le SNFA a ouvert un autre volet fondamental pour l'environnement : la traçabilité des billettes d'aluminium utilisées pour la fabrication des profilés et de leur filage, qu'il s'agisse de billettes d'aluminium primaire ou issu de la refusion. « En 2018, nous avons instauré une démarche sur l'empreinte carbone de la billette, qui nous engage », confie la déléguée générale du SNFA. Cet engagement s'est concrétisé par la mise en place de la démarche Alu+C-, au côté du Groupement de Fileurs d'Aluminium, le GFA. Dans ce cadre, le GFA, en coordination avec Aluminium France et European Aluminium, a proposé une méthode pour le calcul de l'empreinte carbone des billettes et

du filage, entrant dans la composition d'une menuiserie. Le SNFA et le GFA se sont appuyés sur celle-ci pour fixer les exigences de la démarche Alu+C-. Exigences déjà reprises dans les FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) collectives du SNFA Fenêtres et Façades. Très concrètement, cela impose le recours à des profilés aluminium issus de billettes d'aluminium primaire avec une empreinte carbone maîtrisée, tel que décrit dans le tableau 4-18 (Cf. § 4.5.1 de l'Environmental Profile Report - European Aluminium - février 2018), mais aussi le recours à des billettes de refusion avec un poids carbone allégé. En limitant aussi le carbone pour l'opération de filage, on obtient un poids carbone global réduit. L'ensemble de ces démarches ne vise qu'un seul objectif : « Que les ouvrages aluminium du bâtiment s'inscrivent à terme, et au-delà de la RE2020, dans une boucle fermée vertueuse n'utilisant que de l'aluminium décarboné », se félicite Sandra Bertin. \* Valobat : Eco-organisme consacré à la valorisation et au recyclage des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB).